



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 20/05/2020	Dossier complet le : 20/05/2020	N° d'enregistrement : 2 578
-----------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

### 1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation environnementale d'une installation classée sur la commune de Blyes, société 1.08 RECYCLAGE

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. a)	ICPE soumises à autorisation : rubriques 2661-1-a extrusion de matières plastiques (2 extrudeuses, capacité de 100 t/jour), 2718-1 Transit, regroupement, tri, ou préparation de déchets dangereux (Stock de 1 alvéole de 120 m <sup>2</sup> de déchets plastiques bromés issus de D3E, contenant 30 t) , 2791 Traitement de déchets non dangereux (séparation de déchets plastiques, voire broyage pour une partie d'entre eux, capacité de traitement : 120 t/j),

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société 1.08 RECYCLAGE a le projet d'implanter une usine dans le Parc industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) sur la commune de Blyes, pour le recyclage des matières plastiques provenant des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Le projet de 1.08 RECYCLAGE consiste à traiter voire recycler uniquement la fraction de plastiques séparée par les sites de démantèlement de D3E (plastiques accompagnés de certificats de débromage). La capacité de traitement de l'unité est fixée à 25000 t/an.

L'implantation se fera dans une zone d'activité, sur un site existant qui a abrité auparavant des activités similaires puisqu'il s'agissait de transformation et recyclage de matières plastiques. Les bâtiments et aménagements extérieurs ne seront pas modifiés (autorisation d'urbanisme non nécessaire); seule la couverture du bâtiment a été refaite (sans modification dimensionnelle), car elle contenait de l'amiante. Un dispositif de désenfumage aux normes actuelles a été créé.

Le bâtiment principal abritera une ligne de séparation des matières plastiques mettant en oeuvre successivement 2 procédés différents (flottation et triboélectricité), ainsi que des lignes d'extrusion des plastiques séparés. Le bâtiment annexe abritera le stockage de produits finis. Les surfaces extérieures accueilleront les plastiques entrants, qui seront stockés en vrac dans des cases découvertes de 120 m<sup>2</sup> avec chacune 3 parois en béton.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'implanter une usine permettant d'améliorer le recyclage des matières plastiques provenant des déchets de D3E. Ce recyclage est complexe en raison des nombreux polymères qu'ils contiennent et des éventuels additifs, tel que le brome utilisé comme retardateur de flamme. Ce type d'installation s'inscrit dans la Feuille de route économie circulaire (FREC), qui envisage le recyclage et des objectifs de volumes d'intégration de matières plastiques recyclées. La FREC prévoit à l'horizon 2025 une réduction de 50% de l'ensemble des flux mis en décharge. En outre il répond à l'appel à projet lancé par la Région AuRA "Soutien aux investissements en faveur de l'amélioration de la valorisation des déchets".

Le process comprend des procédés innovants et sans impact environnemental significatif (séparation par flottation puis par triboélectricité), conduisant à la séparation de différentes catégories de matières plastiques courantes (ABS/PC, PP, PS, ABS), qui permet ainsi leur recyclage. Une partie des plastiques séparés sera transformée sur le site par extrusion, en granulés régénérés utilisables en plasturgie (pour la fabrication de pièces plastiques). Le reste est destiné à des utilisateurs de matières recyclées, sous la forme de plastiques broyés et via le même traitement d'extrusion.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'implantation se fera dans une zone d'activité du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA), sur un site existant. Les bâtiments et aménagements extérieurs ne seront pas modifiés (autorisation d'urbanisme non nécessaire, selon la mairie de Blyes et le SMPIPA); seule la couverture du bâtiment a été refaite (sans modification dimensionnelle), car elle contenait de l'amiante. Un dispositif de désenfumage aux normes actuelles a été créé.

Sur les surfaces extérieures seront implantées une douzaine de cases découvertes de 120 m<sup>2</sup> constituées chacune de 3 parois de blocs béton de 3 m de haut.

Il n'est pas prévu d'autres travaux ou aménagements.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation il est prévu un fonctionnement de la production en continu en 3 postes journaliers (5h-13h / 13h-21h / 21h-5h), du lundi au vendredi.

Les matières plastiques seront reçues par camion vrac, déchargées dans les cases extérieures par chariot de manutention puis reprises sur la ligne de séparation implantée dans le bâtiment principal. Le procédé de séparation est le suivant :

– Traitement par une ligne de flottation et broyage en 3 fractions (voie humide) :

. Fraction lourde non broyée après une première flottation appliquée : - séparation d'une fraction bromée éliminée par filière incinération de déchets dangereux. - séparation d'une fraction débromée mais indésirable pour la régénération ultérieure (mélange ABS/PC), éliminée en centre de stockage de déchets non dangereux.

. Broyage de la fraction poursuivant le processus, avec seconde flottation pour obtenir : - Fraction moyenne : mélange de PP chargé (polypropylène), PS (polystyrène) et ABS, qui subit une nouvelle séparation de matière sur site (par triboélectricité). -

Fraction légère : mélange de PP (polypropylène) et PE (polyéthylène), valorisés sur ou hors site (extrusion).

– Traitement par procédé triboélectrique pour la fraction moyenne : séparation des 3 catégories de plastiques (PP, PS, ABS) la constituant, valorisées sur ou hors site.

Une fois séparées les différentes catégories de plastiques seront pour partie extrudées dans un atelier dédié. L'extrusion consiste à faire fondre la matière (entre 180°C et 230°C), puis à l'extraire de l'extrudeuse par une filière équipée d'un couteau, qui produit la matière refroidie sous forme de granulés utilisables par les entreprises de plasturgie.

Les produits finis (plastiques triés/broyés propres ou plastiques régénérés sous forme de granulés) sont stockés dans le bâtiment annexe, avant expédition par camion.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de demande d'autorisation environnementale d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale des terrains occupés pour l'exploitation (surface existante non modifiée)	29250 m <sup>2</sup>
Longueur*largeur	245m*120m
Surfaces construites (2 bâtiments existants)	9400 m <sup>2</sup> (8400+1000 m <sup>2</sup> )
Surfaces imperméabilisées (existantes)	11500 m <sup>2</sup>
Surfaces végétalisées (existantes)	8300 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

75 Allée des Noisetiers, 01150 Blyes

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 5 ° 2 6 ' 7 4 " 5 1 Lat. 4 5 ° 8 7 ' 5 7 " 5 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF les plus proches à 1,8 km minimum du projet, lequel est situé dans une zone d'activité du PIPA
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe une zone protégée par un APPB à 2,5 km au nord-ouest du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'édifice ou monument remarquable dans les 500 m autour du projet, qui n'est pas dans une zone de présomption de prescription archéologique

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN inondation de Blyes, approuvé le 29/11/2001. PPRT Blyes et St-Vulbas, approuvé par AP du 13/05/2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exploitant des ICPE précédentes sur le site (sté PROMENS) a laissé 2 petites zones contaminées, qui ont l'objet d'une caractérisation, d'un plan de gestion et d'un traitement suivis par la DREAL, le processus étant encadré par l'arrêté préfectoral du 17/10/2019
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones de captage à plusieurs km et pas en aval hydraulique du projet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site FR 8201653 Basse vallée de l'Ain ; confluence Ain/Rhône, à 1,7 km à l'ouest du projet. Site FR 8201727 L'Isle Crémieu, à 2,6 km au sud-est du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation exclusivement par le réseau collectif du secteur. Consommation maximale estimée à 120 m3/jour
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : implantation sur un site existant sans modification du bâti et des surfaces extérieures, et dans une zone d'activité (PIPA)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones Natura 2000 éloignées (la plus proche à 1,7 km), et sans lien avec les émissions de toute nature du site (émissions de bruit non perceptibles, absence d'émissions atmosphériques, rejets aqueux minimes, traités par STEP interne + celle du PIPA, milieu récepteur Rhône sans lien particulier avec ces zones)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme pour les zones Natura 2000, les autres zones naturelles sont éloignées du site projet (minimum 1,8 km) et sans lien avec les émissions de toute nature de celui-ci (émissions de bruit non perceptibles, absence d'émissions atmosphériques, rejets aqueux minimes, traités par STEP interne + celle du PIPA, milieu récepteur Rhône sans lien particulier avec ces zones)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : implantation sur un site existant sans modification du bâti et des surfaces extérieures, et dans une zone d'activité (PIPA)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exposition aux risques : le site est hors zones PPRT St-Vulbas/Blyes. Pas exposé non plus à des risques des sites voisins (siège GRAHAM Packaging, SPURGIN fabrication produits béton, GEFCO stockage véhicules). Génération de risques : scénarios d'incendie de stocks de matières plastiques (produits entrants et produits finis) sans effets significatifs à l'extérieur, idem pour risque d'émission de composés dangereux en cas d'incendie des plastiques bromés
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'exposition particulière aux risques naturels sismicité et inondation. Foudre : analyse du risque foudre programmée; si besoin des mesures de protection seront mises en oeuvre (structure et charpente métalliques offrent a priori une bonne protection)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risques sanitaires identifiés pour le voisinage (émissions sonores non perceptibles dans les zones d'habitation, pas d'émissions atmosphériques, infiltration des eaux pluviales dans une nappe s'écoulant vers un secteur sans vulnérabilité particulière).  Pas d'exposition à des risques sanitaires identifiée
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une quinzaine de PL et utilitaires/jour, une quinzaine de voitures/jour (personnel du site), soit environ 0,3% du trafic global mesuré sur la RD 124
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	émissions sonores des machines mais celles-ci à l'intérieur de bâtiments clos ; bruit de circulation des engins de manutention et circulation de véhicules, mais pas de zone sensible au bruit dans les environs du site projeté (zone d'activité du PIPA).  Site non exposé à des nuisances sonores particulières

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'émissions d'odeur des activités du site, hormis une légère odeur de plastique dans le local extrusion (chauffage des matières plastiques pour les rendre visqueuses).</p> <p>Site non soumis à des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de vibrations, ni exposé à celles-ci</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>De nuit pour allers et venues entre stocks extérieurs et bâtiments, et également si besoin en période de faible luminosité (en hiver notamment)</p> <p>Non exposé particulièrement à des émissions lumineuses fortes</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pas d'émissions notables dans l'air hormis pertes possibles de fluide frigorigènes, maîtrisées par des contrôles d'étanchéité périodiques des équipements, et émissions des moteurs des 3 engins de manutention, non significatives</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux de séparation par voie humide des plastiques reçus : l'eau sert à leur séparation par flottation, elle n'a pas une fonction de lavage, mais peut entraîner des particules restant à la surfaces des plastiques.</p> <p>Le rejet se fait dans le réseau du PIPA, dont l'exutoire est le Rhône, après passage par des ouvrages de traitement.</p> <p>Les eaux pluviales sont collectées et infiltrées dans la nappe souterraine par un bassin dédié, sur site (après passage pas décanteurs/séparateurs d'hydrocarbures)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Effluents de séparation par flottation des plastiques, ainsi qu'effluents sanitaires. Les effluents de séparation sont traités par 2 stations, une interne puis celle du PIPA. A priori pas de charge organique, mais matières en suspension possible. Charge hydraulique maximale rejetée au réseau (soit 120 m3/j) ne représenterait que 2% de la capacité de la STEP du PIPA.</p> <p>Les rejets domestiques sont envoyés directement à la STEP du PIPA</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets générés par l'activité du site seront principalement issus des procédés de séparation des matières plastiques mis en œuvre, ainsi que de l'extrusion et des emballages des produits consommés (colorants). Quantités prévisionnelles : 8500 t DND de séparation par flottation, 2000 t de DD bromés, 1200 t de DND issus de séparation triboélectrique, 200 t déchets d'extrusion, 35 t déchets d'emballages</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, pas de modification du site existant, qui a été construit et aménagé selon dispositions d'urbanisme en vigueur. Pas de patrimoine sensible dans le secteur (zone d'activité PIPA)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, site existant sans modification d'aménagement et n'engendrant pas d'effets hors site du point de vue de l'usage des sols

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du site internet de la Préfecture de l'Ain, aucun autre projet n'a été identifié dans le rayon de 2 kilomètres autour du site.

Ainsi, il n'y a pas d'effets cumulés avec d'autres projets connus dans le secteur de 1.08 RECYCLAGE à prendre en considération

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Pas d'effets directs ni indirects

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Voir l'annexe n°7 ci-joint : extrait du résumé des effets sur l'environnement du dossier de demande d'autorisation environnementale.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, compte tenu de l'absence d'incidence notable sur l'environnement, due à la nature des activités projetées et des mesures mises en oeuvre : émissions sonores limitées en dehors du site et pas de zone sensible à proximité, émissions atmosphériques non significatives, rejets aqueux limités sans polluants particuliers, rejetés au Rhône après passage par 2 étages de traitement (interne et PIPA), filières d'élimination des déchets identifiées et autorisées, absence d'incidence pour les autres aspects : circulation générée non significative, pas d'incidence paysagère, ni sur les zones naturelles du secteur (éloignées), consommation énergétique limitée, compatibilité du projet avec les plans, programmes et schémas identifiés dans le secteur d'étude, absence d'impact sanitaire sur les riverains, faibles émissions lumineuses.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Résumé des aspects environnementaux du projet 1.08 RECYCLAGE

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pont d'Ain

le,

11 mai 2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus